

Le chef d'entreprise a une obligation d'identification du risque routier de ses salariés. Document unique et prévention, nouvelle loi sur la modernisation de la justice du XXIème siècle et dénonciation des auteurs d'infractions au Code de la route, les sanctions peuvent être lourdes si aucune action n'a été initiée pour prendre en compte ce risque.

Mon Automobile Club, organisme de formation agréé et spécialisé dans la maîtrise du risque routier met son expertise à votre service.

La méthode ACTION-PREVENTION :

ANALYSER : diagnostic de vos besoins et de votre problématique de sécurité routière

RECOMMANDER : définition des mesures d'amélioration et des objectifs à atteindre

AGIR : mise en place des actions et outils adaptés (outils de communication, de sensibilisation, de formation et de méthodes pédagogiques)

CONTROLLER : mesure des résultats de vos actions par nos services spécialisés (validation des acquis et d'auto-évaluation)

Les ATELIERS :

Perfectionnement à la conduite sur piste d'évolution sécurisée :

Freinage d'urgence, évitement, les différents types de trajectoires, atelier dynamique ESP, perte d'adhérence et maîtrise du véhicule.

Remise à niveau du code de la route :

Tests pour approfondir et réactualiser ses connaissances.

Formation Eco-conduite / Conduite sur simulateur / Sensibilisation aux risques :

Alcool, stupéfiants, médicaments, vitesse, distracteurs...

